

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
«Rue de Bacquié »
N° 21 / 2026

LE MAIRE,

- VU** la demande en date du 16 octobre 2026 par laquelle le SIVOM SAGe, sis au 45 chemin des Carreaux – 31120 ROQUES représenté par Romain STORAI, sollicite pour l'entreprise ETPM sis au 6 avenue du Petit Paradis – 31150 BRUGUIERES, une autorisation de circulation pour : REFECTION DE VOIRIE SUITE A CREATION D'UN BRANCHEMENT AEP en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

La section de la rue de Bacquié, située entre la rue des Ecoles et le chemin du Vieux Port sera fermée à la circulation durant les travaux (excepté pour les riverains). Une déviation sera mise en place via la rue des Jardins.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 10 jours à compter du 29/06/2026

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 2 juillet 2026.

Le Maire,
René MARCHAND

